

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3700
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 27 juillet 2020
N° de dossier : 115805.00191/20273

Jean-Philippe Therriault
Direct +1 514 397 5103
jtherriault@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2^e étage, bureau 255
Montréal (QC) H4Z 1A2

**Objet : Demande concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et la vente de gaz naturel renouvelable
Dossier : R-4008-2017**

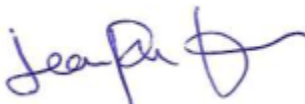
Chère Consœur,

Comme demandé par la Régie dans sa lettre du 21 juillet 2020, veuillez trouver ci-dessous les commentaires de la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (« **FCEI** ») à l'égard des options de traitement procédural envisagées afin de permettre le traitement de la demande d'Énergir visant la fixation provisoire d'un tarif GNR afin d'être en mesure de vendre du GNR à sa clientèle à compter du 1^{er} octobre 2020.

La FCEI informe la Régie qu'elle privilégie la première option évoquée dans la lettre du 21 juillet 2020. Elle s'en remet toutefois ultimement à la discrétion de la Régie quant au traitement procédural à retenir.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, Chère Consœur, nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



Jean-Philippe Therriault

JT/dd

